

Clause *pénale*

Pendant toute la durée du présent mandat et de ses renouvellements :

- Les affaires proposées et présentées sont strictement confidentielles, et le Mandant s'engage à n'en traiter l'achat, la location ou la cession de droit au bail éventuels que par l'intermédiaire de l'agence pendant toute la durée du présent mandat.

À défaut de respecter cette clause, le Mandant s'engage à verser au Mandataire, une indemnité forfaitaire et irréductible d'un montant égal à la rémunération prévue au présent mandat.